

FORMATION COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE
et
EXAMEN SPECIFIQUE

pour les coordinateurs en matière
de sécurité et de santé
sur les chantiers temporaires ou mobiles

NIVEAU B

Vidyas scrl fs

Tél. 010/ 45 65 61 – Fax 010/ 45 65 62
E-mail : s.rasneur@vidyas.be

Dans les locaux de Vidyas à Louvain-la-Neuve

SESSION avril – mai – juin 2012

*Conformément à l'A.R du 19.12.2001 modifiant l'arrêté royal
du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles,
en ce qui concerne la formation complémentaire
des coordinateurs de sécurité et de santé.*

Organisation des cours spécifiques de niveau B

L'horaire prévoit 80 heures, soit 10 jours de 4 blocs de cours chacun.

La journée de cours est répartie en 4 blocs comme suit :

Premier bloc	de 08h30 à 10h30	= 2 heures de cours
Première pause	de 10h30 à 10h45	
Deuxième bloc	de 10h45 à 12h45	= 2 heures de cours
Deuxième pause	de 12h45 à 13h15	
Troisième bloc	de 13h15 à 15h15	= 2 heures de cours
Troisième pause	de 15h15 à 15h30	
Quatrième bloc	de 15h30 à 17h30	= 2 heures de cours
	TOTAL	= 8 heures de cours

Mardi 17 avril 2012 (jour 1)

Bloc 1 :

Introduction

- Présentation du cours
- Mise en contact mutuel des participants et présentation des chargés de cours
- Présentation de l'objectif général et du programme de la formation
- Méthodes de formation appliquées
- Evaluation de l'expérience professionnelle utile des participants
- Evaluation des objectifs et des attentes des participants

Bloc 2 :

- Présentation des risques généraux sur les chantiers
- Description du cadre général de la prévention des risques sur les chantiers et de la fonction de coordinateur-projet et de celle du coordinateur-réalisation

Blocs 3 & 4 :

Réglementation BE

- Historique de la réglementation belge relative au bien-être des travailleurs
- Le code du bien-être et le RGPT
- La loi du 4 août 96 concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et ses arrêtés d'exécution (Code du bien-être)
- Les aspects pertinents des autres réglementations qui peuvent avoir, de façon directe ou indirecte, un lien avec le bien-être au travail sur les chantiers temporaires ou mobiles :
 - Les AR transposant les directives européennes relatives à la fabrication et la mise sur le marché de divers biens et produits, notamment pour les machines, les moyens de protection individuelle, les produits et substances dangereuses
 - Les radiations ionisantes
 - Les accidents du travail et les maladies professionnelles
 - Les marchés publics
 - L'environnement
 - La signalisation (A.M. relatif à la signalisation routière des chantiers)

Bloc 5 :

Les divers acteurs, leur rôle et les aspects juridiques

Les définitions, les missions, les compétences, la composition, le fonctionnement, les responsabilités, l'agrément et les rapports mutuels pouvant s'appliquer selon le cas aux divers acteurs pouvant intervenir sur les chantiers temporaires ou mobiles.

- L'employeur, son mandataire ou son préposé et la ligne hiérarchique
- Les services internes et externes pour la prévention et la protection au travail
- Le comité pour la prévention et la protection au travail et la délégation syndicale
- Les services externes pour le contrôle technique sur le lieu de travail
- Le maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entrepreneurs
- Le coordinateur-projet
- Le coordinateur-réalisation
- Les organes conseils, notamment le Comité National d'Action et d'hygiène dans la Construction
- Les autorités de surveillance

Mardi 24 avril 2012 (jour 2)

Blocs 1 à 4 :

Missions et aptitudes du coordinateur

- Les missions mentionnées explicitement dans la loi et l'arrêté
- Exigences pour exercer la fonction de coordinateur en fonction des différents types de chantier
- Les aptitudes implicites :
 - Les techniques d'observation, de sensibilisation, de motivation et de communication, avec comme objectif :
 - la persuasion des intervenants de l'importance de la sécurité et de la santé ainsi que de la nécessité de coordination sur les chantiers temporaires ou mobiles
 - la gestion et la résolution de conflits
 - La connaissance en matière de prescriptions contractuelles et les coutumes en matière de marchés privés et publics.
- Aptitude en matière de négociation avec les intervenants
- Gestion de conflits entre intervenants et /ou le coordinateur de sécurité
- Rôles et responsabilités des coordinateurs : les pièges à éviter, les interactions avec les autres intervenants

Les instruments de la coordination

Exposé des objectifs, du contenu et de la combinaison avec, ou l'intégration dans, d'autres documents ou instruments :

- Le plan de sécurité et de Santé
- Le journal de coordination
- Le dossier d'intervention ultérieur
- La structure de coordination

Mardi 8 mai 2012 (jour 3)

Bloc 1 :

Risques et mesures de prévention.

Généralités :

- La définition d'un danger, d'un risque
- L'exposé des principes généraux de prévention et leur hiérarchie
- L'importance particulière de l'élimination des risques à la source, la mise en œuvre accrue des mesures matérielles lors des risques de lésions graves et l'intégration des principes généraux de prévention dans le projet de l'ouvrage et la préparation du chantier
- L'ergonomie
- La charge psychosociale

Bloc 2 :

- Amiante : risque, dépistage et travaux de désamiantage
- Autres substances cancérigènes : poussières de bois, de béton ...
- Risques biologiques : fientes de pigeon, tétanos, ...
- Eléments de toxicologie et risques spécifiques liés au plomb, aux produits hydrocarbonés, aux solvants, peintures et colles, etc.

Bloc 3 :

Accidents et dommages pour la santé sur les chantiers temporaires ou mobiles

- Définitions et données statistiques
- Conséquences sur le plan social et économique
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Les assurances « accident de travail », le fonds des accidents de travail, le fonds des maladies professionnelles

Mardi 15 mai 2012 (jour 4)

Risques spécifiques et mesures de prévention adaptées aux activités de la construction

Blocs 1 et 2 :

Méthodes pour le dépistage et l'évaluation des risques

- Le dépistage, l'analyse et l'évaluation des risques
- L'analyse d'accident (enquête)
- L'exposé et l'utilisation de diverses techniques d'analyse et d'évaluation des risques : bases scientifiques, cas d'espèces et aspects pratiques

Bloc 3 :

- Agents chimiques, substances et préparations dangereuses, l'étiquetage

Bloc 4 :

- Les risques de chutes de hauteur et les équipements de protection collectifs et individuels adaptés

Mardi 22 mai 2012 (jour 5)

Blocs 1 & 2 :

- Les agents physiques (bruit, vibrations, rayonnements, lasers, ...)
- Les risques électriques et leur prévention sur chantier

Blocs 3 & 4 :

- Les risques d'incendie et d'explosion (triangle du feu, point d'éclair, limites d'explosion, zones ATEX)
- Le travail dans des espaces confinés

Mardi 29 mai 2012 (jour 6)

Blocs 1 & 2 :

- Les travailleurs isolés
- Travaux de démolition : risques et mesures de prévention
- Travaux souterrains (tunnels)
- Travaux en milieux hyperbares
- Utilisation d'explosifs ou présence d'explosifs
- Risques des radiations ionisantes

Blocs 3 & 4 :

- Manutention manuelle des charges
- Opérations de levage avec appareils de levage

Mardi 5 juin 2012 (jour 7)

La coordination en pratique

Blocs 1 & 2 :

- Les travaux en tranchée
- La coordination du projet :
 - Le contrat ou le document de désignation du coordinateur-projet
 - Prise de connaissance de l'avant-projet et sélection des éléments qui peuvent avoir une influence sur le bien-être des travailleurs, aussi bien pendant l'exécution du projet que lors de l'exécution d'éventuels travaux ultérieurs sur l'ouvrage ; notamment, la nature de l'ouvrage, les aspects architecturaux, les éventuelles constructions à maintenir ou à adapter, les matériaux à utiliser, les délais d'exécution, l'implantation et les activités industrielles ou autres sur le chantier ou dans ses environs immédiats
 - L'évaluation des risques, l'élaboration des mesures de prévention et/ou protection, les manières d'exécutions alternatives, nouvelle évaluation des risques résiduels, entretien avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre chargé du projet et avec les autres personnes concernées ou personnes à impliquer
 - La concertation avec les autres acteurs
 - La détermination des « phases critiques »
 - L'élaboration du plan de sécurité et de santé, l'ouverture et la tenue du journal de coordination et du dossier d'intervention ultérieure, les règles générales et spécifiques, l'aménagement du chantier, le transport interne
 - L'évaluation de la partie des offres, visée à l'article 30, dans laquelle les candidats décrivent les manières d'exécution qu'ils proposent d'appliquer

Blocs 3 & 4 :

- La coordination de l'exécution :
 - Prise de connaissance du plan de sécurité et de santé, du journal de coordination et du dossier d'intervention ultérieure, prise de connaissance des manières d'exécution proposées par le maître d'œuvre chargé de l'exécution sélectionné ou par les entrepreneurs sélectionnés, entretiens avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre chargé du contrôle de l'exécution, l'organisation d'une structure de coordination, l'interaction avec les activités industrielles ou autres sur le chantier ou dans ses environs immédiat
 - L'adaptation du plan de sécurité et de santé, du journal de coordination et du dossier d'intervention ultérieure
 - La réunion d'ouverture chantier
 - Mesures pour l'aménagement du chantier, le transport interne vertical et horizontal, le stockage des matériaux et la délimitation de zones ainsi que l'accès au chantier, les plans d'urgence et les mesures en cas de danger grave et immédiat
 - Le contrôle et l'entretien d'équipements de travail et, en particulier, de ceux soumis aux contrôles par un organisme externe pour les contrôles techniques sur les lieux de travail
 - L'interaction et la collaboration entre les différents intervenants
 - L'enregistrement et la notification d'infractions aux principes généraux de prévention, aux mesures de sécurité spécifiques et aux instructions, la motivation et la persuasion
 - La clôture et la transmission du plan de sécurité et de santé, du journal de coordination et du dossier d'intervention ultérieure

Mardi 12 juin 2012 (jour 8)

Blocs 1 & 2 :

- Risques spécifiques d'origine externe aux activités de la construction :
 - Risques propres aux activités industrielles aux abords du chantier ou sur celui-ci
notion de permis de travail et permis de feu
 - Risques propres à la circulation dans les environs immédiats du chantier
 - Travaux à proximité de canalisations enterrées, de lignes électriques et de canalisations sous pression

Blocs 3 & 4 :

- Influence des conditions atmosphériques : vent, froid, soleil, chaleur, ...
- Mesures en cas d'urgence et lors de danger grave et immédiat :
 - Organisation des premiers secours
 - Etablissement d'un plan d'urgence de chantier
- Risques lors de travaux ultérieurs à l'ouvrage, notamment des travaux d'entretien, de réparation et de remplacement
- Equipements de protection
 - Les équipements de protection collective disponibles sur le marché accompagné d'une discussion des cas d'espèces et des aspects pratiques
 - Les moyens d'équipements de protection individuelle disponibles sur le marché accompagnée d'une discussion des cas d'espèces et des aspects pratiques, notamment les vêtements de signalisation; casques, masques, ...

Mardi 19 juin 2012 (jour 9)

Blocs 1 & 2 :

Visite de chantier réelle.

Les informations complémentaires relatives à cette visite vous seront communiquées ultérieurement.

ATTENTION : chaque participant devra se munir d'un casque et de chaussures de sécurité !

A l'issue de cette visite de chantier, les candidats sont invités à rédiger un rapport de visite ou à notifier leurs remarques par écrit sous la supervision du formateur

Blocs 3 et 4 :

Travaux pratiques et jeux de rôle en groupe consistant à établir une analyse de risques spécifiques, des plans de sécurité et de santé ainsi que le contenu des dossiers d'intervention ultérieure pour différents cas d'espèces de chantier en phase projet :

- chantiers de voiries et d'égouttage
- chantiers de génie-civil (ponts, travaux hydrauliques)
- immeubles de bureaux
- bâtiments industriels
- travaux en industrie
- chantiers de désamiantage

Mardi 26 juin 2012 (jour 10)

8h30 – 9h00 :

**Directives et explications concernant le déroulement des examens
Evaluation de la formation**

Blocs 1,2 & 3, 4 :

Visite de chantier « virtuelle »

Afin d'optimiser le temps disponible et de rendre cette partie pratique de la formation la plus efficace possible, des « visites » de chantier sont réalisées sous forme de reportages photographiques.

Des photos de situations de chantier sont projetées. Les stagiaires sont invités à exercer leurs talents d'observation, de faire des remarques ou des commentaires. Ceux-ci sont discutés en groupe avec les formateurs.

L'attitude à adopter par le coordinateur est également abordée.

A l'issue de ces « visites de chantier », les candidats sont invités à animer (sous forme de « jeux de rôle ») une réunion au cours de laquelle ils formulent leurs remarques et rédiger des rapports de visite ou à notifier leurs remarques par écrit sous la supervision du formateur

EXAMEN SPECIFIQUE

- **Examen théorique : le 4 septembre 2012**

La méthode pour tester les connaissances théoriques acquises est une évaluation orale devant un jury.

- **Examen pratique : le 2 octobre 2012**

Les candidats qui ont réussi l'examen théorique sont invités à élaborer et défendre un projet de coordination.

Le candidat choisit en aveugle un projet parmi dix sujets présentés par les organisateurs. Il élabore son projet sur base des données et conditions connexes qui lui ont été communiquées.

La défense du projet de coordination est faite devant un jury. (Attention : 4 exemplaires)